Déclaration liminaire CFDT au CSA Services Judiciaires du 19 novembre 2026

Monsieur le Directeur, mesdames messieurs les membres du CSA,

Les agents tiennent la justice debout, mais à quel prix ?

Chaque jour, les magistrats et les agents de greffe font tourner les juridictions. Ils le font avec conscience et attachement au service public de la justice. Mais ils le font de plus en plus au prix de leur santé et de leur équilibre.

La CFDT vous alerte : **les juridictions sont au bord de la rupture !**

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Les agents font face à la surcharge de dossiers, au rythme impitoyable des audiences qui s'enchaînent, au respect des délais, au remplacement des collègues absents.

Le quotidien des agents est devenu une course permanente.

Le mal-être, les arrêts maladie, le sentiment de ne plus y arriver**, ce ne sont pas des faiblesses individuelles** : ce sont les symptômes d'une organisation du travail qui a dépassé ses limites. Et quand nous alertons, les réponses tardent, quand elles arrivent.

Un manque de moyens humains : on ne peut pas faire toujours plus avec toujours moins !

Dans trop de juridictions, ce sont les agents présents qui compensent les postes vacants non pourvus et les départs non remplacés. Ils absorbent le travail des absents et forment les nouveaux arrivants sans reconnaissance et sans considération.

Un poste créé qui n'est pas pourvu ne sert à rien, pas plus qu'un renfort qui arrive après la réforme qu'il devait accompagner. Créer un poste de juge en cabinet sans poste de greffier en parallèle, c'est mettre les agents en difficulté, c'est obliger la direction à poser des rustines en urgence sur une organisation bancale.

Et pire encore, les circulaires de localisation des emplois (CLE) qui déterminent pour chaque corps le nombre prévu d'agents pouvant être affectés sur chaque site, sont aujourd'hui clairement sous-dimensionnées et ne tiennent pas compte de l'activité réelle des juridictions.

Nous le redisons : les greffes manquent d'une vision claire et prévisionnelle de la gestion de leurs emplois. OUTILGREF semble dépassé par l'accroissement de l'activité juridictionnelle et par sa non mise à jour ! Cela ne lui permet plus d'être un outil prévisionnel pertinent d'évaluation de charge de travail des agents, tant sur les fonctions ou missions non répertoriées que sur la mise en place de nouveaux logiciels changeant les gestes métiers.

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

/interco_cfdt_officiel

/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

19 Novembre 2026

Cette augmentation de la charge de travail du greffe se répercute également sur l'activité du week-end. Les récupérations aggravent ensuite les absences dans les services.

Perte de sens, manque de reconnaissance :

Au-delà de la fatigue, les agents ne se reconnaissent plus dans ce qu'on leur demande : faire vite plutôt que faire bien, empiler les tâches sans que personne ne mesure ce qu'elles coûtent, courir derrière des indicateurs plutôt que d'accompagner le justiciable. **Le sens du métier se délite !**

Et la reconnaissance ne suit pas avec une rémunération qui ne correspond ni aux responsabilités ni à l'investissement des agents et des perspectives d'évolution limitées.

Avec ce choc numérique et l'absorption de nouvelles réformes, les agents méritaient des enveloppes de CIA augmentées. Quelle déception pour tout cet investissement. Le CIA est perçu comme un levier de démotivation.

Un agent qui ne se sent ni écouté ni reconnu finit par partir, ou par se taire. Dans les deux cas, c'est la justice qui perd !

Les réformes s'enchaînent, sans moyens pour les mettre en œuvre

À chaque CSA, de nouveaux textes, de nouvelles procédures, de nouvelles missions à absorber, avec des calendriers qui ne laissent le temps ni de former, ni de s'organiser. Si chaque réforme est présentée comme une avancée pour le justiciable, aucune n'est accompagnée d'une véritable évaluation de son impact sur la charge de travail avec des effectifs dédiés et des outils prêts le jour de l'entrée en vigueur.

Nous l'avons dit en septembre : un choc numérique sans moyens, sans formations, sans personnel, ça ne marche pas. **Cela vaut pour toutes les réformes.**

C'est encore le cas aujourd'hui avec le projet de décret portant application de la loi du 13 juillet 2026 visant à assurer le droit de chaque enfant à être assisté d'un avocat dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative et de protection de l'enfance.

Les agents doivent à la fois numériser et faire de la reprise de données et ce, sans renforts. Le choc numérique est violent dans les TPE et les fait tous sombrer.

Ne vous y trompez pas : la CFDT n'oppose aucune objection de principe à cette réforme. Mais elle a été pensée sans les moyens, sans les formations et sans le personnel nécessaire. Elle ignore les contraintes quotidiennes des juridictions et nourrit une lassitude, voire un épuisement général.

D'ailleurs beaucoup d'agents ne parlent plus de choc numérique, mais de **MUR NUMERIQUE**..

Des actes, pas des promesses ;

Les agents n'attendent plus de remerciements, ils attendent des moyens, des outils qui fonctionnent et de la considération. **La CFDT** n'est pas là pour

dénoncer mais pour obtenir : nous attendons des réponses précises, avec des échéances.

Vos représentants :

Klervia RENAULT, Michel BESSEAU, Virginie CASTERS